

Affiche pour le « secours aux inondés »
Documents communaux
23 janvier 1883
(Archives Municipales de la ville de Dole)

République Française — Ville de Dole

SECOURS

AUX INONDÉS

Pour que l'on puisse procéder le plus tôt possible à la répartition entre les victimes de la dernière inondation, des secours provenant tant de l'Etat que de la souscription ouverte dans l'arrondissement, les habitants *nécessiteux* de la commune de Dole qui auraient des droits à faire valoir, sont invités à déposer à la Mairie de Dole, bureau du cadastre, pour le 30 janvier au plus tard, leurs demandes de secours écrites sur papier libre et accompagnées d'un état détaillé de leurs pertes.

Dole, le 23 janvier 1883.

Le Maire,
ARMAND POIFFAUT.

Dole. — Typ. BÉGIN, rue Dusillet, 19.

© Archives Municipales de la ville de Dole